

Présentation des services :

Contrôle des Concessionnaires

Mercredi 14 octobre 2026



Bruno BRION

Directeur de mission
contrôle des concessionnaires



Stéphane SIMONNET

Chargé de mission
contrôle des concessionnaires

Mercredi 14 octobre 2026

Genèse et historique du contrôle au SDESM

Mercredi 14 octobre 2026

Pourquoi le contrôle **des concessionnaires ?**

- Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique.
- Historique en Seine-et-Marne : 14 syndicats intercommunaux d'électrification rurale (SIER ou syndicats primaires).
- 2013 : 7 syndicats.
- 2014 : création du SDESM.
- Le SDESM, dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, effectue donc le contrôle pour l'ensemble des communes ayant transféré la compétence AODE.
- Aujourd'hui, ce contrôle s'exerce par les agents assermentés à la fois de manière continue (contrôle au quotidien) et périodique via le rapport de contrôle des concessionnaires et des audits spécifiques.
- 2026 : 451 communes (458 territoires communaux).

Le contrôle du concessionnaire, gestionnaire de distribution électrique, et la qualité de fourniture

ENEDIS

Mercredi 14 octobre 2026

Contrôle du concessionnaire Enedis :

Le contrôle annuel



- Obligation légale justifiant la perception de la redevance R1.
- Enedis exploite les réseaux de distribution d'électricité au travers d'un cahier des charges et doit rendre compte à l'Autorité Organisatrice.
- Le SDESM contrôle la bonne application de ce cahier des charges.
- Réalisation d'un contrôle annuel :
- Production d'un rapport de contrôle intégrant une analyse sur :
 - les ouvrages de la concession,
 - les usagers,
 - les travaux sur le réseau,
 - la qualité de fourniture,
 - les données comptables et financières.
- Apprécier les performances fonctionnelles et analyser les actions du concessionnaire.
- Interaction du SDESM avec Enedis sur les réseaux avec la co-construction du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI 2025-2030).

Contrôle du concessionnaire Enedis :

Le contrôle au quotidien



- Le SDESM, dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, effectue, pour donner suite aux signalements des communes ayant transféré la compétence, la création de dossiers internes et, lorsque nécessaire, l'instruction de demandes spécifiques auprès des services d'Enedis.
- **Entretien et renouvellement des ouvrages**
- En application de l'article 10 du contrat de concession, Enedis exploite les ouvrages de distribution publique d'électricité à ses frais et sous sa responsabilité.
- Les travaux de maintenance, y compris ceux d'élagage et ceux de renouvellement nécessaire au maintien du réseau en bon état de fonctionnement sont réalisés et financés par Enedis.
- **Qualité de l'électricité**
- En application de l'article 35 du contrat de concession, Enedis doit assurer une desserte de l'électricité d'une qualité régulière et définie.

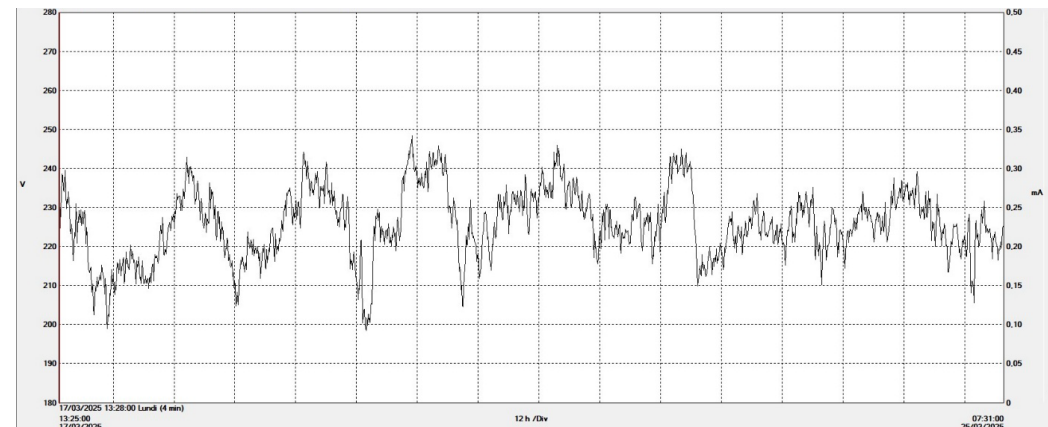
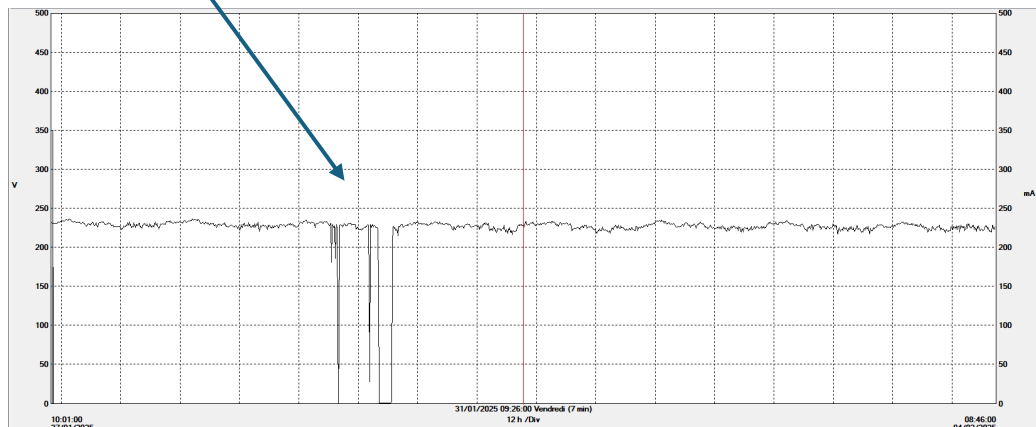
Qualité de la fourniture d'électricité :

Campagne de pose d'enregistreurs de tension + pose ponctuelle

Le SDESM propose de vérifier la qualité de fourniture électrique au plus près des usagers avec des campagnes de pose d'enregistreurs de tension.

- Défauts détectés : microcoupures, coupures, surtensions et sous-tensions.
- Prise en charge : 100% SDESM

Incident
Réseau d'électricité



SUITE INTEMPÉRIES :
COUPURES D'ÉLECTRICITÉ
ARBRES TOMBÉS...

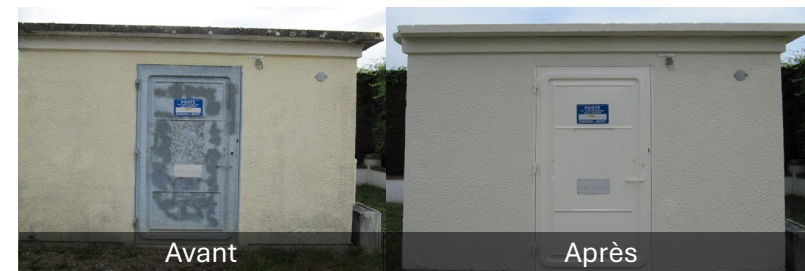


Qualité de la fourniture d'électricité :

Les rénovations des postes de transformation

Campagne annuelle de rénovation du bâti des postes portée par le SDESM

- Patrimoine > 5 500 postes concernés (cabines basses)
- 50 à 60 postes traités par an pour une enveloppe de 120 000 €/an
- 2 postes rénovés maximum par communes et par an (selon programme)
- Traitement des petites maçonneries, toitures et mise en peinture
- Prise en charge : 100% SDESM
- Rappel (par délibération) :
 - l'entretien des abords du poste (végétation)
 - le nettoyage des tags (sur des postes en bon état)sont à la charge de la commune.



Le contrôle du concessionnaire, gestionnaire de distribution de gaz



Mercredi 14 octobre 2026

Contrôle du concessionnaire GRDF :

Le contrôle annuel



- 2017 : mise en place du contrôle du concessionnaire GRDF.
- Obligation légale justifiant la perception de la redevance R1.
- GRDF exploite les réseaux de distribution de gaz au travers d'un cahier des charges et doit rendre compte à l'Autorité Organisatrice.
- Le SDESM contrôle la bonne application de ce cahier des charges.
- Réalisation d'un contrôle annuel.
- Production d'un rapport de contrôle intégrant une analyse sur :
les ouvrages de la concession, les usagers, les travaux sur le réseau,
la qualité de fourniture, les données comptables et financières.
- Analyse spécifique sur les aspects Sécurité et Maintenance.



Contrôle du concessionnaire GRDF :

Le contrôle au quotidien



Dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution de gaz, le SDESM effectue, pour donner suite aux signalements des communes ou des agents du syndicat, la création de dossiers internes et, lorsque nécessaire, l'instruction de demandes spécifiques auprès des services de GRDF.



Ces réclamations ou signalements peuvent porter sur :

- des renseignements liés à une coupure ;
- des renseignements liés aux travaux à venir ou en cours ;
- des renseignements liés à la redevance d'occupation du domaine public (RODP) ;
- des renseignements liés aux fournisseurs d'énergies, PCE ;
- le transfert des compétences.

Merci de
votre attention

Mercredi 14 octobre 2026